

MODALITES D'ADHESION

Le Groupement d'intérêt public Régie de gestion des données Savoie Mont Blanc (GIP RGD) a pour objet la gestion et la valorisation de données géolocalisées et de données publiques au service des collectivités et organismes assurant une mission de service public des départements de Savoie et de Haute-Savoie.

Dans ce cadre, il a pour missions de :

- Mutualiser la production et l'actualisation des référentiels de données.
- Gérer le Réseau d'informations et de services (RIS 73-74) pour collecter et partager les référentiels et les données thématiques des partenaires.
- Administrer une infrastructure de données au service de ses membres et utilisateurs pour héberger et diffuser les données via des services de consultation ou d'exploitation dans le respect de la directive INSPIRE.
- Assurer l'expertise en gestion de base de données, le support technique, et la formation des utilisateurs.
- Animer le réseau de géomaticiens des départements de Savoie et de Haute-Savoie
- Exercer le rôle d'autorité publique locale compétente ou de coordonnateur technique pour la production, l'actualisation, et la diffusion du Plan de corps de rue simplifié (PCRS) et du Référentiel topographique à très grande échelle (RTGE).
- Le GIP peut en outre exercer toute autre mission complémentaire se rattachant à son objet social, après accord du conseil d'administration.

Le GIP est considéré comme agissant pour le compte de ses adhérents dans le cadre des prestations in house relevant des missions statutaires ci-dessus dès lors qu'il accomplit plus de 80 % de ses missions pour le compte de ses membres.

La demande d'adhésion doit être adressée au président du GIP accompagnée d'une délibération de l'organisme demandeur comportant :

- L'approbation de la convention constitutive du GIP et de son règlement intérieur ;
- L'approbation des conditions d'adhésion au GIP ;
- Pour les EPCI, la décision de prendre en charge l'abonnement des communes aux géoservices de la RGD ;
- L'approbation des conditions générales d'utilisation des données ;
- La désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au collège des membres de l'assemblée générale du GIP, habilités à signer la demande d'adhésion.

Après agrément de la demande d'adhésion par l'assemblée générale du GIP, l'organisme désigné au verso deviendra membre du GIP après avoir versé sa contribution statutaire annuelle. Il bénéficiera alors des services du GIP selon le barème en vigueur consultable sur www.rgd.fr.

DEMANDE D'ADHESION

Le présent document vaut signature de la convention constitutive du GIP

Dénomination, raison sociale	
Forme juridique (EPCI, syndicat mixte, ou régie)	
Référence de la délibération d'adhésion au GIP	
Adresse du siège social	
Numéro de SIRET	
Représentant légal désigné pour siéger au sein du GIP RGD Savoie Mont Blanc (nom, prénom, fonction, adresse courriel) TITULAIRE	
Représentant légal désigné pour siéger au sein du GIP RGD Savoie Mont Blanc (nom, prénom, fonction, adresse courriel) SUPPLEANT	

Fait à

Cachet et signature

Le